

## Question écrite de M. Desmet sur la formulation des annonces matrimoniales.

Il est vrai que cette interrogation aurait pu être avancée depuis bien longtemps puisqu'elle se réfère à une situation instaurée de longue date.

Pourriez-vous m'expliquer pour quelles raisons les noms des nouveaux mariés (comme pour les annonces des anniversaires de mariage) sont systématiquement formulés par la priorité masculine ? Est-ce dû à une disposition légale ?

Pourrions-nous modifier cela ?

Je proposerais de demander l'avis des personnes concernées ou d'alterner les formulations ou, ou....

En vous remerciant pour les précisions qui me seront apportées.

### Réponse :

Pour répondre à votre question je vous informe que précédemment et conformément au protocole, certes désuet mais d'usage, il n'était mentionné que le prénom et le nom de l'homme ex : « Monsieur et Madame Paul Dupont ». Cette formulation s'appuyait sur une conception patriarcale du couple, de nature discriminatoire envers les femmes.

Depuis peu de temps, une modification a été apportée où l'on retrouve bien le nom de l'homme et de la femme. Celle-ci reflète une vision plus égalitaire du couple marié hétérosexuel. Pour une question d'organisation et de facilité nous avons malgré tout conservé cet ordre.

Aussi, nous vivons dans une société où les nouvelles structures maritales se sont développées et diversifiées. Par exemple, depuis 2005, la Belgique est le deuxième pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. Ainsi, la formulation des annonces maritales doit également tenir compte de cette évolution et présenter les noms des deux mariés.